

PREFECTURE DE LA SARTHE
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant classement en 2^{ème} catégorie piscicole de plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole, sur les communes de Marigné-Laillé, Semur-en-Vallon et Vernie, a été organisée du 23 octobre 2019 au 13 novembre 2019 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPPAT 2019-0241 du 21 octobre 2019.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.